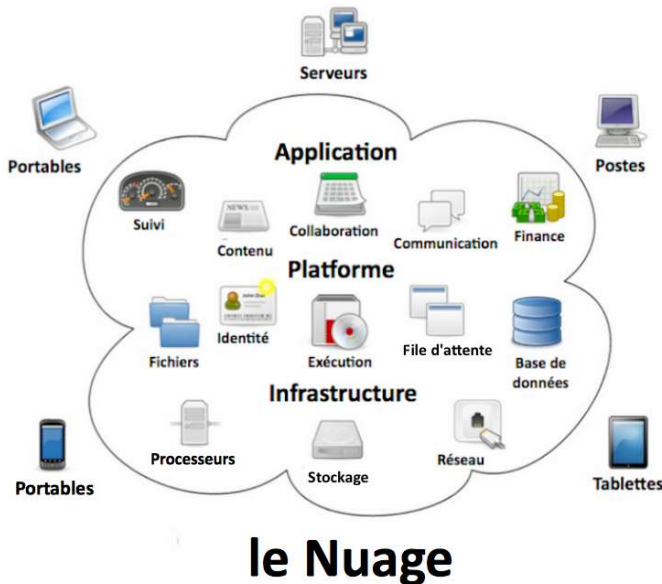




LE CLOUD



Le **cloud computing**, ou l'**informatique en nuage** ou **nuagique** ou encore l'**inonuagique** (au Québec), est l'exploitation de la puissance de calcul ou de stockage de serveurs informatiques distants par l'intermédiaire d'un réseau, généralement internet. Ces serveurs sont loués à la demande, le plus souvent par tranche d'utilisation selon des critères techniques (puissance, bande passante, etc.) mais également au forfait. Le **cloud computing** se caractérise par sa grande souplesse : selon le niveau de compétence de l'utilisateur client, il est possible de gérer soi-même son serveur ou de se contenter d'utiliser des applicatifs distants

le Nuage

En bref, le "CLOUD" est un espace virtuel mis, gratuitement ou moyennant finances, à disposition des utilisateurs pour stocker des "documents" aux fins de partage ou d'utilisation hors domicile.

Pour nous, utilisateurs de base, il est surtout intéressant pour partager des "documents lourds", qui ne peuvent être transmis par le biais de la pièce jointe (vidéos, nombre important de photos, musique, etc...).

Seule contrainte : une connexion à l'Internet est absolument nécessaire.

Principaux fournisseurs d'accès au "CLOUD" (liste non exhaustive)

Microsoft (One drive), Orange, SFR, Bouygues (Dropbox)...

Chaque fournisseur possède ses propres règles, tant en taille qu'en tarif. Il serait trop long d'en faire ici le détail.

Pour mémoire: *One drive est fourni d'office avec Windows 10. Si vous n'y prenez pas garde, l'enregistrement de vos documents se fera automatiquement sur One drive.*

Une liste plus fournie de "Cloud" gratuits est consultable sur le lien suivant:

<http://www.cloud-gratuit.com/>

Il convient, pour chacun, d'étudier les modalités de son propre fournisseur d'accès, qui propose en général une formule de base "gratuite", en fait comprise dans le prix de l'abonnement que l'on utilise ou non le service.

Pour mémoire:

- 1 CD-ROM = 700 mega octets (Mo)
- 1 DVD = 4,7 giga octets (Go)

Principe d'utilisation

Il n'est pas question ici de détailler chaque fournisseur de "Cloud", mais de présenter le principe général.

Partage de documents

- L'utilisateur accède à son espace privé,
- il déplace tous les documents qu'il souhaite vers celui-ci, où, en général, il est possible de créer des dossiers afin de faciliter le tri,
- il choisit les documents qu'il souhaite partager
- il indique quels sont les destinataires (adresse mail) qui sont autorisés à consulter ces documents choisis,
- il valide son action

Le destinataire reçoit un mail contenant un lien, qui lui indique que des documents sont à sa disposition, qu'il peut consulter en suivant le lien

Il clique sur ce lien et accède à l'espace privé. Il ne peut consulter que les documents autorisés par l'expéditeur.

Stockage de documents

Il est possible de stocker sur son espace privé des documents que l'on envisage de consulter ou d'utiliser loin de son domicile, ou de sauvegarder.

Moyennant la mémorisation de son fournisseur de cloud, de son identifiant (en général son adresse mail) et du mot de passe associé, chaque utilisateur est en mesure d'accéder à son espace privé, quelle que soit sa localisation dans le monde, sous réserve qu'il dispose d'un ordinateur (ou d'une tablette ou d'un smartphone) et d'un accès à l'Internet.

Exemple: avant de partir en voyage, vous scannez vos documents et pièces d'identité et vous les déposez dans votre espace privé.

Quelles que soient les circonstances, perte, vol, etc., vous pourrez y accéder.

Gestion de son espace privé

Seul le propriétaire de cet espace privé peut ajouter ou supprimer des documents dans celui-ci. La seule limite est la taille de celui-ci.

Bon amusement.

D'éventuelles questions peuvent être postées à cette adresse, réponse assurée:

mbodecot@wanadoo.fr